

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 27 août 2018

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de M Boucher, Mmes Peiffert et Bour (excusés)
La séance est ouverte à 18 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 4 juillet 2018.

Le Maire présente ses remerciements à M Denis Kremer qui a œuvré auprès du syndicat des eaux de Boulay afin d'accélérer la réalisation de travaux sur les réseaux humides de la rue de la Colline. Le chantier de voirie pourra ainsi commencer dans de bonnes conditions

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2018.

Le procès-verbal est approuvé sans autre observation.

RUE DE LA COLLINE.

Le Maire présente au CM le dispositif dénommé « fonds de soutien régional aux communes rurales ». Il indique qu'il est intervenu auprès des services du conseil régional pour présenter le dossier de la rue de la Colline dans le but d'obtenir une aide financière.

Il indique que le dossier pourrait être éligible sur une partie seulement des travaux, à savoir l'éclairage public, la pose des aménagements en pavé et la restructuration de l'entrée de la rue et des maisons. La demande de subvention est sollicitée pour un montant de travaux de 163 351 € HT.

Le début des travaux reste fixé au 17 septembre, il indique toutefois que la pose de la fibre a pris un retard pour les communes faisant partie de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois par contre des travaux préparatoires à la pose de la fibre seront réalisés rue de la colline.

TERRAINS MILITAIRES.

Le CM est appelé à se prononcer sur l'intégration des terrains militaires dans l'actuel lot de chasse loué par convention à M LOGES. Le CM donne son accord, le montant du loyer est fixé à hauteur de 13 968,55 € à compter du 1^{er} février 2019.

Suite à une sollicitation des services de l'ONF, le CM donne son accord pour intégrer les 2 parcelles de forêt d'une surface de près de 22 ha au régime forestier.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Le Maire présente les nouvelles modalités de gestion de la liste électorale à compter du 1^{er} janvier 2019. Une commission de contrôle appelée à statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations sera mis en place, le maire présentera au Préfet une liste de 3 conseillers dont un sera choisi pour siéger à cette commission ;

DIVERS

Le CM adopte une motion présenté par les personnels de l'ONF qui sollicitent auprès de leurs instances dirigeantes de pouvoir les postes d'agents forestiers actuellement vacants ; la commune de COUME se trouve actuellement dans cette situation.

Le Maire informe le CM des divers travaux réalisés cet été concernant essentiellement le groupe scolaire.

Le Maire indique que Mme Nathalie METZ quittera à compter du 31 décembre prochain son emploi d'adjoint technique.

Le repas des anciens est prévu le dimanche 21 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le Maire,